

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 211

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

**Règlement 211**        décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour augmenter le fonds de roulement et modifiant le Règlement 182 concernant la création d'un fonds de roulement

Adoption par le conseil : 22 mars 2011

Approbation par les personnes habiles à voter : 6 avril 2011

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 6 juin 2011

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 8 juin 2011.

Alain Gagnon, MAP,OMA  
Greffier